



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 janvier 2022 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	18
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	14/01/2022
Président de séance	:	Madame Maryanne BOURDIN
Secrétaire de séance	:	Monsieur Jérémie FRAYSSE

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémie FRAYSSE, Catherine MOINE, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Catherine MICHALON (pouvoir à Laura MARTINS PEIXOTO), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Patrick SAIGNE), Simon PLENET (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Clément CHAPEL), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Aurélien HERRERO, Véronique NEE, François CHAUVIN.

CM-2022-27 - CITOYENNETE - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 29 juillet 2020, de procéder à l'élection d'un représentant de la commune chargé de siéger au sein du Conseil d'Administration l'association Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF).

Madame la première adjointe propose les candidatures suivantes :

Laura MARTINS-PEIXOTO, en qualité de membre titulaire,
Stéphanie BARBATO-BARBE, en qualité de membre suppléant.

et demande aux conseillers municipaux titulaires intéressés de bien vouloir se faire connaître.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Madame la première adjointe propose de passer au vote.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Madame la première adjointe propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

VU les statuts du CIDFF, notamment ses titres 3 et 4,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants,

Après avoir précédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission générale du 13 janvier 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT :

- Madame Laura MARTINS-PEIXOTO, en qualité de membre titulaire
- Madame Stéphanie BARBATO-BARBE, en qualité de membre suppléant du Conseil Municipal afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF),

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le

: 31/01/22

Affiché le

: 27/01/22

Transmis en sous-préfecture le : 31/01/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220120-29313-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
La Conseillère Municipale

Maryanne BOURDIN